

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
13 septembre 2016

Date d'affichage :
26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le 19 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 18

OBJET : Ecole de Musique, rue Jeanne d'Arc : modification à la convention mise à disposition d'un local avec « Chœur de Riom »

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 6 septembre 2016 et la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 7 septembre 2016

Par convention du 10 mars 2010, la Commune de Riom a mis à disposition de l'association « Chœur de Riom » un local situé au 1er étage de l'Ecole municipale de musique, située rue Jeanne d'Arc (casernes Vercingétorix), à usage de salle de répétition (salle « Blazeix » d'environ 150 m²).

Cette convention définit dans son article 1 les jours et heures d'utilisation du local par l'association, soit les mercredis de 20h00 à 22h00 (en dehors des vacances scolaires) et un samedi par mois de 14h30 à 17h30.

Par courrier du 10 juillet 2016, l'association Chœur de Riom sollicite une modification des horaires d'utilisation de la salle de répétition mise à sa disposition, afin de s'y réunir tous les jeudis de 19h00 à 21h00 (hors vacances scolaires) en lieu et place des mercredis. Les autres dispositions de la convention restent inchangées. Après étude, cette modification est compatible avec le fonctionnement des services municipaux concernés.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature d'un avenant à la convention du 10 mars 2010 avec l'association Chœur de Riom joint en annexe.

Le plan joint à la présente délibération indique les attributions de locaux prévues par cette convention.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'association « Chœur de Riom », telle qu'annexée à la présente délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 septembre 2016

Le Maire,

Président de Riom Communauté,

signé

Pierre PECOUL